

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026 – 19H00**  
**Liste des Délibérations Examinées**

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Nathalie JOLIVET par Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET par Maryse PARRAT, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

ABSENT : Caroline MONCHANIN

LE QUORUM EST ATTEINT avec 25 présents à l'appel

NOMBRE DE VOTANTS : 28

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 15 décembre 2025 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_052 du 18/12/2025**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 17 à la convention d'objectifs à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire et portant sur le rajout de l'article 15 « Comité de Pilotage » ainsi que l'actualisation de l'article 2 « Subventions » et de l'article 14 « Montants Financiers » suite au conseil municipal du 15/12/2025.

**Points à rajouter à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir approuver l'inscription de 2 points en complément à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 janvier 2026 selon la procédure d'urgence prévue aux articles L.2121-10 et L.2121-11 / L.2121-12 du CGCT, en raison de l'intérêt général et afin de respecter les délais réglementaires liés à l'exercice du droit de préemption, à savoir :

- 4-5 Retrait de la délégation du droit de préemption urbain du Maire d'Aurec sur Loire pour l'opération de vente du tènement immobilier (parcelles AH 21-22-23-24)
- 4-6 Délégation du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes Loire et Sèvre pour l'opération de vente du tènement immobilier (parcelles AH 21-22-23-24)

Il est rappelé que le rapport de synthèse de ces 2 points a été envoyé aux élus en date du jeudi 22/01/2026.

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

## **I – AFFAIRES GENERALES**

1-1 Statuts et Compétences de la Communauté de Communes Loire Semène : Approbation de la mise à jour – 2026\_DEL\_001

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Adhésion pour l'année 2026 à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire pour le dispositif départemental « Structure d'Ingénierie » – 2026\_DEL\_002

Florence Teyssier, en tant que conseillère départementale, n'a pas pris part au vote.

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Vœu du conseil municipal contre l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats du Mercosur– 2026\_DEL\_003

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-4 Convention fixant les modalités d'apport de déchets sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SYMPTOMM Site de Monistrol sur Loire pour 2026– 2026\_DEL\_004

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-5 Renouvellement de la convention avec 30 millions d'amis pour la campagne de stérilisation des chats errants 2026– 2026\_DEL\_005

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

## **II – PERSONNEL COMMUNAL**

2-1 Tableau des Effectifs : Mise à jour – 2026\_DEL\_006

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

## **III – AFFAIRES FINANCIERES**

3-1 Fixation du loyer mensuel au 01/02/2026 pour la location du tènement immobilier « l'ouvrier » - parcelle AM 182 – 2026\_DEL\_007

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Versement pour solde 2025 de la contribution à la SPL Loire Semène Loisirs pour la Restauration Scolaire – 2026\_DEL\_008

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

#### **IV – AFFAIRES FONCIERES – URBANISME**

4-1 Nouvel adressage : Désignation et numérotation d'une voie supplémentaire « Impasse de la Perche » – 2026\_DEL\_009

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-2 Cession des parcelles cadastrées AA 211 et AA 213 auprès du propriétaire des parcelles voisines AA 304-307-308-309 – 2026\_DEL\_010

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-3 Acquisition de 9 parcelles cadastrées A 666, A 1165, A 1166, A 1168, A 1252, A 1378, A 1920, A 1924 et AT 71 – 2026\_DEL\_011

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-4 Autorisation d'acquisition d'un bien, parcelle cadastrée AM 155 et d'exécution de la dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 – 2026\_DEL\_012

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

#### **POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :**

4-5 Retrait de la délégation du droit de préemption urbain du Maire d'Aurec sur Loire pour l'opération de vente du tènement immobilier (parcelles AH 21-22-23-24) – 2026\_DEL\_013

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-6 Délégation du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes Loire et Semène pour l'opération de vente du tènement immobilier (parcelles AH 21-22-23-24) – 2026\_DEL\_014

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

## **V – INFORMATIONS**

### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

- 5-1 Devenir du local Locafête :

M. PEYRARD s'interroge sur le devenir du local locafête, est ce qu'il va se passer quelque chose.

M. le Maire indique que la mairie n'a ni de nouvelles de l'assurance, ni de l'avancé de l'enquête, ni du devenir du lieu.

- 5-2 Devenir du bâtiment Le nautic :

En parallèle il revient sur l'incendie du bâtiment le nautic à semène. Il rappelle que la commune était prête à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de démolition.

Suite à l'incendie, la commune a dû faire un état des lieux : un contrôle pollution amiante avec la mise en place de capteur d'air a été réalisé et on a eu la bonne nouvelle qu'aucune fibre d'amiante était dans l'air.

Toutefois, les travaux de démolition ne sont plus les mêmes car l'amiante est maintenant présente dans tous les débris, les reste de toiture ce qui va faire doubler le coût des travaux. Des précautions d'usage devront être prise pour cette démolition. L'état s'est engagé à maintenir son aide financière de 130 000 € qu'on avait obtenu dans le cadre des fonds Barnier pour la démolition.

- 5-3 : Prochaine séance du Conseil municipal : 23/02/2026 (DOB)

La Séance est levée à 19h51

**Fait à Aurec sur Loire,  
Le 27/01/2026**

Le Maire,



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 29/01/2026